



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2022

Le jeudi 29 septembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 24 VOTANTS : 34

Etaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adélaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Christine DENIS, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Laurent LE LEUXHE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monique LAMOUREUX donne procuration à Casimir PIERROT, Diénabou KOUYATE donne procuration à Adélaïde HAMITI, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Housman BATHILY, Nassira BENOUARI donne procuration à Marie-Claire LETY, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Bastien REDDING donne procuration à Annie TOUSSAINT, Thibault PETIT donne procuration à Jean-Claude BENHAÏM, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO, Régis PEDANOU donne procuration à Atika LHOUM, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Madame Annie TOUSSAINT

Objet : Subvention exceptionnelle à l'Association Union Cyclo Ignymontaine

L'Association Union Cyclo Ignymontaine (UCI) a apporté son soutien au projet «Vélo» de l'école Vincent Van Gogh, en mai et juin dernier, en participant à l'encadrement des sorties découvertes du Val d'Oise en vélo. L'association se trouve conjoncturellement en difficulté financière. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'UCI.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de l'UCI adressé à Monsieur le Maire le 18 mai 2022,

Vu l'avis de la Commission vie associative, sportive et jeunesse en date du 21 septembre 2022,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant les orientations municipales relatives au développement du tissu associatif local,

Considérant les difficultés financières conjoncturelles de l'Association et son implication sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de cinq cents euros (500 €) à l'Association Union Cyclo Ignymontaine,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, article 6574 dans les provisions exceptionnelles.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la ville
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Marcel SAINT AUBIN